Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 13 juillet 2022, à 19 h, au 124 rue Principale, Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 338* intitulé : « *Délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés municipaux* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE